

Ce cursus peut s'adresser à des débutants de la discipline, en revanche pour suivre ce cursus les bases de la formation musicale générale doivent être acquises.

Cycle I : Initiation

- **admission**

sur test d'entrée en septembre (voir description) en fonction des places disponibles

ou

étudiant CFMI Selestat (dispensé de test) en fonction des places disponibles

précisions conditions d'admission :

niveau requis : Fin de II cycle FM validé ou autonomie de préparation d'une partition

pratique vocale collective prioritairement au sein du CRD

pratique de la direction en autonomie, du clavier (bases de l'accompagnement) et du chant fortement conseillées

- **objectifs et contenus**

acquisition de la pédagogie de l'oralité (apprentissage par audition) et des bases de la pédagogie de groupe

acquisition des gestes techniques de base, travail de l'audition et de l'écoute

éléments d'analyse et d'harmonie

réflexion et technique de conduite de répétition sur des répertoires simples

connaissance générale de la voix – gestion de l'échauffement vocal avec ou sans accompagnement au piano

découverte et interprétation de répertoires variés du patrimoine et de la création

suivi et conseils pour la pratique régulière de l'étudiant

- **organisation et durée des cours**

- cours collectif 2h hebdomadaire

- participation au Chœur de Chambre 1h30 bimensuelle en tant que choriste ou observant selon le niveau vocal de l'élève et les besoins de l'ensemble

- 1 atelier de pratique mensuel : mises en situations variées sur le plan des niveaux, de l'âge et des effectifs au sein d'un ensemble vocal du CRD ou d'un ensemble extérieur au CRD qui accueille la classe de direction.

- pratique vocale collective conseillée au sein d'un des ensembles du CRD

- **durée du cycle 1 à 3 ans**

➤ Obtention d'une **Attestation** d'Initiation à la direction de chœur (examen de fin de cycle- voir modalités d'examens)

➤ Cycle II : Autonomie

- **admission**

- attestation d'initiation à la direction de chœur (cycle I validé au CRD)

- ou sur examen d'entrée en septembre en fonction des places disponibles

- ou Dumiste ou étudiant du CFMi de Sélestat ayant validé les unités d'enseignement de direction de chœur (dispensé de test en fonction des places disponibles)

- **précisions conditions d'admission :**

- niveau requis : Fin de II cycle FM validé ou autonomie de préparation d'une partition

- bon niveau technique vocale

- pratique vocale collective prioritairement au sein du CRD

- pratique complémentaire du clavier obligatoire (si le clavier n'est pas l'instrument principal de l'élève)

- pratique de la direction en autonomie hors CRD obligatoire (enfants ou adultes)

- cours de chant fortement conseillés

- **objectifs et contenus**

- connaissance générale de la voix et de la phonétique, gestion du travail vocal en situation

- développement des techniques (métrique et grammaire gestuelle, rapport geste et son)

- reflexion et développement de la pédagogie de groupe et de la pédagogie vocale: conduite de répétition

- analyse au service de l'interprétation et de la pédagogie de travail avec le chœur (oral et écrit)

- recherche et connaissance de répertoires variés (styles, époques, genre différents) du patrimoine et de la création

- acquisition de bases d'harmonie au clavier

- acquisition de savoir-faire vers une autonomie de la direction en amateur.

- suivi et conseils pour la pratique régulière de l'étudiant dans sa spécificité.

- **organisation et durée des cours**

- cours collectif 2h hebdomadaire

- participation au Chœur de Chambre 1h30 bimensuelle en tant que choriste ou observant selon le niveau vocal de l'élève et les besoins de l'ensemble

- 1 atelier de pratique mensuel : mises en situations variées sur le plan des niveaux, de l'âge et des effectifs au sein d'un ensemble vocal du CRD ou d'un ensemble extérieur au CRD qui accueille la classe de direction.

- pratique vocale collective conseillée au sein d'un des ensembles du CRD

- durée du cycle 2 à 4 ans

➤ Obtention d'un **Brevet de direction de chœur** (examen de fin de cycle - voir modalités d'examens)

Cycle III à Orientation Amateur

- **admission**

sur test d'entrée en septembre en fonction des places disponibles
ou validation Fin cycle II de direction de chœur

- **précisions conditions d'admission :**

niveau requis : Fin de III cycle FM validé
bon niveau technique vocale
pratique vocale collective au sein du CRD ou d'ensembles amateurs de bon niveau
pratique du clavier obligatoire
pratique de la direction en autonomie hors CRD obligatoire
cours de chant fortement conseillés

- **objectifs et contenus**

développement des savoir-faire techniques et pédagogiques
développement de la grammaire gestuelle en rapport au sens et au son.
connaissance générale de la voix – gestion de l'échauffement vocal avec ou sans accompagnement au piano
analyse au service de l'interprétation et de la pédagogie de travail avec le chœur (oral et écrit)
recherche et connaissance de répertoires variés (styles, époques, genre différents)
ouverture vers la création et l'invention
développement des techniques d'harmonisation, de réduction et de soutien au clavier
suivi et conseils pour la pratique régulière de l'étudiant (adaptation d'un projet à un ensemble)
préparation et réalisation d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

- **organisation et durée des cours**

- cours collectif tous cycles confondus : 2h / semaine
- cours spécifique élèves de cycle III : 1h/semaine
- participation au Chœur de Chambre 1h30 / quinzaine (*selon niveau en tant que choriste ou observant*)
- 1 atelier de pratique mensuel : mises en situations variées sur le plan des niveaux, de l'âge et des effectifs au sein d'un ensemble vocal du CRD ou d'un ensemble extérieur au CRD qui accueille la classe de direction.

- **durée du cycle : 2 ans**

- Obtention du **Certificat direction de chœur** (examen de fin de cycle - voir modalités d'examens)

Cycle III à Orientation Professionnelle

- **admission**

sur examen d'entrée en septembre en fonction des places disponibles

précisions conditions d'admission :

niveau requis : Fin de III cycle FM validé

bon niveau technique vocale

pratique du clavier obligatoire si le clavier n'est pas l'instrument principal

pratique de la direction en autonomie hors CRD obligatoire

pratique vocale individuelle obligatoire si le chant n'est pas la pratique principale

- **objectifs et contenus**

Approfondissement des savoir-faire techniques et pédagogiques, de la grammaire gestuelle en rapport au sens et au son.

connaissance générale de la voix – travail vocal du chœur

pratique de la pédagogie appliquée

lecture et analyse de partitions, histoire et esthétique musicale

recherche et connaissance de répertoires variés (styles, époques, genre, formations et traditions diverses) du patrimoine et de la création

réflexions et conseils sur la conception d'un projet musical, la construction d'un projet associatif

préparation et réalisation d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

ouverture vers le création et l'invention

ouverture vers la direction d'ensembles instrumentaux

pratique de l'harmonisation, de la réduction de partitions vocales, écriture, arrangement, transposition

suivi et conseils pour la pratique régulière de l'étudiant

unités d'enseignements spécifiques (pratique musicale associée, culture musicale ou spécialisation)

- **organisation et durée des cours**

- cours individuel : 30 mn /semaine

- cours collectifs et ateliers d'applications - organisation par quinzaine

- semaine A : cours spécifique collectif des élèves de cycle III à O.P. : 1h30 avec pianiste

- semaine B : Atelier d'application avec le Chœur de Chambre : 1h30 avec pianiste quand le répertoire l'exige /participation en tant que choriste selon niveau vocal et les besoins de l'ensemble

- ateliers supplémentaires de pratique envisageables : mises en situations variées sur le plan des niveaux, de l'âge et des effectifs au sein d'un ensemble vocal du CRD ou d'un ensemble extérieur au CRD qui accueille la classe de direction.
- Unités d'Enseignement obligatoires (au CRD ou sur attestation d'équivalence) :
 - o chant
 - o harmonisation au piano
- Unités d'Enseignement optionnelles de spécialisation ou d'ouverture à faire valider par l'équipe pédagogique du CRD.
 - écriture, composition
 - pratique dans une esthétique spécifique (musique ancienne, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées...)
 - improvisation
 - direction d'orchestre
 - faire chanter les enfants (CFMI)
 - Musique assistée par ordinateur
 - gestion de projets culturels
 - expression théâtrale
 - danse
 - production et traitement du son
 - ...

Cette liste est non limitative, des unités d'enseignement optionnelles peuvent être validées

- o au sein du CRD (écriture, mao, expression théâtrale, direction d'orchestre...)
- o au sein du CFMI de Sélestat, partenaire, (possibilité de suivre certaines UE en fonction des places disponibles : faire chanter les enfants à l'école/pratique de l'improvisation générative/chanson traditionnelle et interprétation/...)
- o au sein d'autres structures qui pourront délivrer une attestation (Mission Voix, CDMC, stages...)

- **durée du cycle : 2 ans**

- **Obtention du DEM de direction de chœur (voir modalités d'examens)**

NOTA BENE

- *âge min. 16 ans révolus.*
- *les élèves de la classe de direction de chœur peuvent assister aux répétitions des ensembles vocaux du CRD sur accord du professeur concerné, s'ils en font la demande par écrit et selon un calendrier établi à l'avance et communiqué par écrit au secrétariat et dans la limite des places disponibles. Une convention avec le CFMI permet aux étudiants du CFMI de bénéficier de ces mêmes dispositions dans les mêmes conditions.*
- *le Chœur de Chambre du CRD rassemble 12 à 24 chanteurs mixtes ou à voix égales selon les projets (élèves des classes de chant validant une unité de pratique collective ; élèves de la classe de direction de chœur, élèves du CRD ou extérieurs). La participation au Chœur de Chambre se fait sur test d'aptitude et en fonction des places disponibles dans les différents pupitres. Il est placé sous la responsabilité du professeur de direction de chœur et tient lieu d'atelier de pratique de la direction de chœur pour les élèves avancés de la classe de direction de chœur. Il est amené également à se produire en public.*
- *l'irrégularité dans la présence aux cours proposés dans le cursus est un motif de radiation de la classe.*